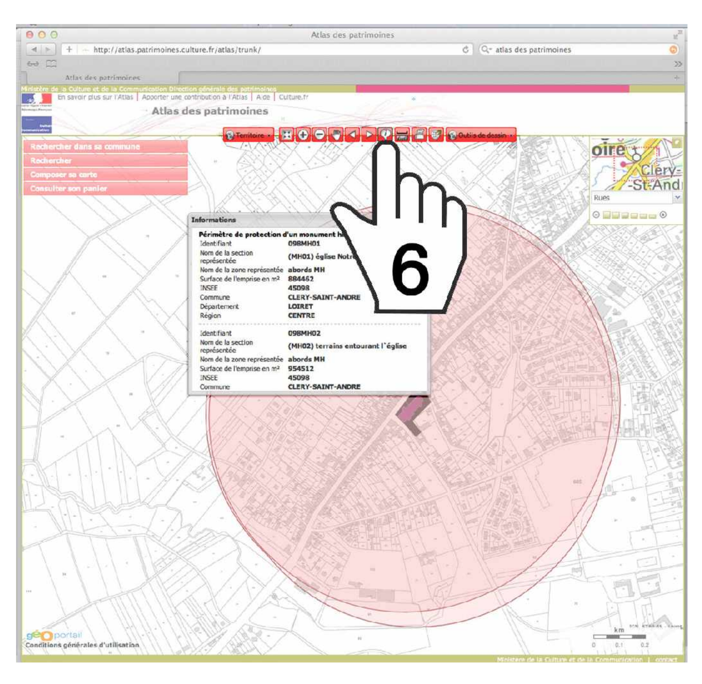
6 – Utiliser la fonction «informations» pour accéder au détail des protections



Avertissement :
Les données sont livrées exclusivement à titre d'information et ne présentent aucune valeur juridique. Elles peuvent à tout moment faire l'objet d'une mise à jour par les services de la DRAC. Les droits et obligations concernant les fichiers téléchargés sur ce site découlent de la législation en vigueur, et plus particulièrement de la directive sur la réutilisation des données publiques (Directive 2003/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003) et sa transposition en droit français (Ordonnance n°2005-650 du 6 juin 2005).



Les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) relèvent du ministère de la culture et sont chargés de promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité, s'intégrant harmonieusement dans le milieu environnant Unités territoriales de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Centre, les STAP sont implantés dans chaque département. Ils assurent le relais de l'ensemble des politiques relatives au patrimoine et à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère du cadre de vie dans une perspective de d'aménagement durable des territoires.

Les STAP sont à la disposition de tout citoyen souhaitant engager des travaux dans les espaces protégés (secteur sauvegardé, ZPPAUP ou AVAP, abords de monuments historiques, sites classé ou inscrits). Ils accompagnent également les principaux acteurs de l'aménagement du territoire : les collectivités locales, les autres services de l'État en charge du suivi des politiques urbaines, les professionnels maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre.

STAP du Cher

6 place de la Pyrotechnie – 18000 BOURGES
Téléphone : 02 48 48 17 80
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi 8h30-12h et 14h-16h45
Mail : sdap.cher@culture.gouv.fr

STAP d'Eure-et-Loir

Cité Administrative -15 place de la République -28000 CHARTRES
Téléphone : 02 37 36 45 85
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi 9h00-12h00 et14h00-17h00 et les mardi et jeudi 14h00-17h00
Mail : sdap.eure-et-loir@culture.gouv.fr

STAP de l'Indre

Cité administrative Bertrand bâtiment F - Boulevard George Sand - BP 514 - 36018 CHATEAUROUX
Téléphone : 02 54 08 78 80
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Mail : sdap.indre@culture.gouv.fr

STAP d'Indre-et-Loire

36 rue de Clocheville - BP 5949 - 37059 TOURS
Téléphone : 02 47 31 03 03
Accueil téléphonique : les lundi et mercredi 9h00-12h00, les mardi et jeudi 9h00-12h00 et 14h00-17h00, le vendredi 9h00-12h00 et 14h00-16h00
Mail : sdap.indre-et-loire@culture.gouv.fr

STAP du Loir-et-Cher

17 quai de l'Abbé Grégoire - 41000 BLOIS
Téléphone : 02 54 55 76 80
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi 9h30-12h00
Mail : sdap.loir-et-cher@culture.gouv.fr

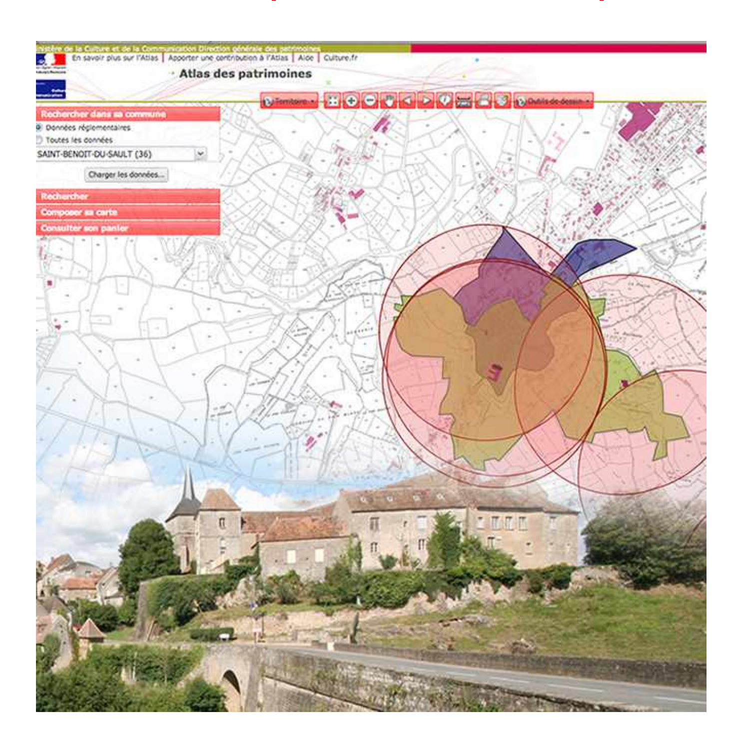
STAP du Loiret

6 rue de la Manufacture - 45043 ORLEANS
Téléphone : 02 38 53 34 26
Accueil téléphonique : lundi 10h30-12h00 - mardi au vendredi 9h00-12h00
Mail : sdap.loiret@culture.gouv.fr



LOCALISER VOTRE PROJET

Atlas des patrimoines mode d'emploi



L'Atlas des patrimoines est une plate-forme cartographique accessible à tous, qui permet de localiser et d'accéder gratuitement aux informations géographiques patrimoniales. Cet atlas des patrimoines rend ainsi accessibles et visibles les monuments historiques, les espaces protégés (abords de monuments historiques, sites inscrits et classés, PSMV, ZPPAUP, AVAP, PPM), les zones de présomption de prescription archéologiques, les biens inscrits au patrimoine mondial, le patrimoine label XXe siècle et des documents cartographiques afférents à l'archéologie, l'histoire de l'art, l'architecture.

http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/
Contact : atlas.patrimoines@culture.gouv.fr

Qu'est-ce que l'Atlas des patrimoines :

L'Atlas des patrimoines développé par le ministère de la culture et de la communication vous propose une cartographique :

- des données règlementaires dans le domaine du patrimoine : monuments historiques et leurs périmètres de protection, zones de sensibilité archéologique, secteurs sauvegardés, Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), sites classés ou inscrits,
- des lieux et structures labellisés par l'État : patrimoine XXe, jardins remarquables, scènes nationales, scènes de musiques actuelles, musées de France, cinéma art et essai, conservatoires de musique,...
- des équipements et autres entités qui composent le paysage culturel : bibliothèques, cinémas, écoles de musiques, œuvres créées au titre de la commande publique ou du 1% artistique...

Il permet de visualiser, imprimer et, télécharger des données géographiques mises en ligne sur les territoires.

Localisez votre projet en six étapes :

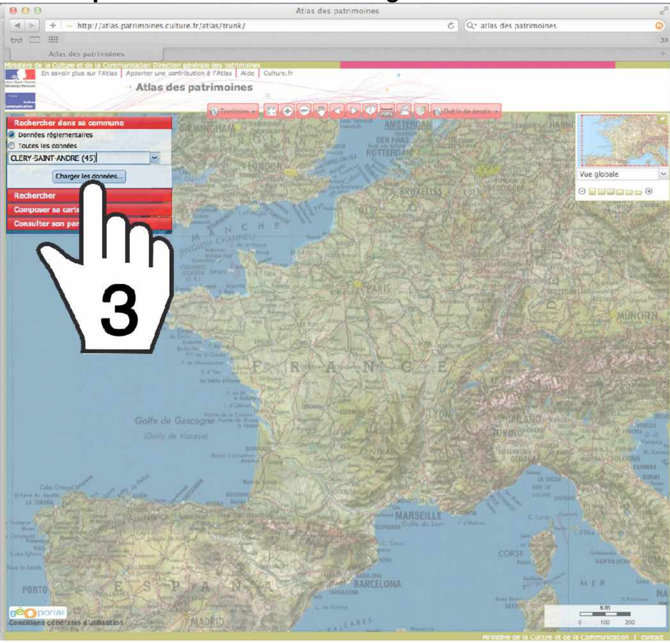
1 – Consulter l'adresse : *http://atlas.patrimoines.culture.fr*



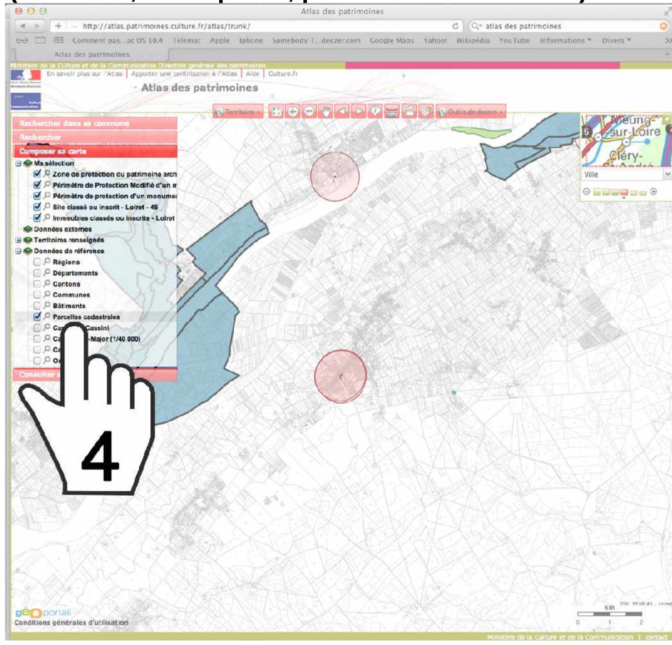
2 – Saisir le nom de la commune et cliquer le nom correspondant dans la liste proposée



3 – Cliquer sur le bouton «Charger les données»



4 – Sélectionner les calques de données souhaitées (carte IGN, ortho-photo, parcelles cadastrales...)



5 – Utiliser la fonction «zoom +/-» ou «déplacement» pour recadrer la carte

